

Tangence



De l'*actio oratoria* à la tribune de l'orateur canadien (1793-1840)

From the *actio oratoria* to the Forum of the Canadian Orator (1793-1840)

Stéphanie Massé

Number 72, Summer 2003

Transferts culturels entre l'Europe et l'Amérique du Nord aux XVIII^e et XIX^e siècles. Circulation des savoirs, réappropriations formelles, réécritures

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/009089ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/009089ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Tangence

ISSN

0226-9554 (print)

1710-0305 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Massé, S. (2003). De l'*actio oratoria* à la tribune de l'orateur canadien (1793-1840). *Tangence*, (72), 11–25. <https://doi.org/10.7202/009089ar>

Article abstract

The first Canadian orators were formed in the colleges of Lower Canada, where masters of rhetoric made the exercise of eloquent speech the basis of their teaching, thereby following the precepts of Cicero and Quintilian. Of these precepts, we must emphasize the eminent role of those concerning the *actio oratoria*, that is, the performance of the speaking body. The *actio* was all the more important in that its study occurred upon completion of an academic course capped by exercises in public speaking or the staging of a play. In light of this tradition and these exercises, this article describes the public speaking performances that took place in the *Chambre d'assemblée* and the speaker's forum on the eve of the Rebellions. These accounts from archives, newspapers and iconographic documents constitute pieces of evidence that highlight a poetics of gesture learned in the colleges and reinvented in the public arena.

Tous droits réservés © Tangence, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

De l'*actio oratoria* à la tribune de l'orateur canadien (1793-1840)

Stéphanie Massé,
Université du Québec à Trois-Rivières
et Université de Toronto

Les premiers orateurs canadiens ont été formés dans les collèges du Bas-Canada où les maîtres de rhétorique faisaient de l'exercice d'une parole éloquente le fondement de leur enseignement, suivant en cela les préceptes dispensés jadis par Cicéron et par Quintilien. Du nombre de ces préceptes, il faut souligner le rôle éminent de ceux qui touchent à l'*actio oratoria*, c'est-à-dire à la mise en scène du corps parlant. L'*actio* importe d'autant plus que son étude survient au terme d'un *cursus* scolaire que venaient couronner soit des exercices oratoires, soit la représentation d'une pièce de théâtre. Cet article interroge, à la lumière de cette tradition et de ces exercices, les descriptions des performances oratoires dont ont été le théâtre la Chambre d'assemblée ou encore la tribune de l'orateur à la veille des Rébellions. Ces comptes rendus formés d'archives, de journaux et de documents iconographiques constituent autant de témoignages susceptibles de mettre en évidence une poétique du geste, apprise dans les collèges et réinventée sur la scène publique.

La rhétorique, c'est le sang qui court sous la peau
de votre visage. C'est la lueur qui éclaire vos yeux.

Pascal Quignard, *Albucius*

Alors qu'il évoque, dans son *Histoire des Canadiens-français*, le débat de 1793 sur le statut de la langue française dans la première assemblée législative du Bas-Canada, Benjamin Sulte raconte que

la plus grande surprise qu'éprouva le parti anglais lui vint de cette instruction supérieure dont nos chefs politiques donnèrent des preuves immédiates à l'ouverture des débats. Dans l'art de la parole, Papineau, Bédard, Panet, de Lotbinière, Rocheblave, de

Bonne étaient passés maîtres et si l'on consulte les procès-verbaux de la chambre on voit que la députation française éclairait tout de ses lumières¹.

Que signifie pareille maîtrise des arts du discours chez des députés par ailleurs inexpérimentés? Semblable question invite, bien sûr, à interroger cette « instruction supérieure » dont parle Sulte, laquelle doit à son tour faire soupçonner le rôle prépondérant qu'y jouait l'enseignement de la rhétorique, les collèges du Bas-Canada accordant, comme on sait², une importance considérable aux préceptes de l'éloquence qui, hérités de Cicéron et de Quintilien, y étaient reconduits à la faveur de longs apprentissages scolaires.

Au nombre de ces préceptes, il faut, semble-t-il, souligner le rôle éminent de ceux qui touchaient à l'*actio oratoria* ou action oratoire, c'est-à-dire à la quatrième partie de l'*ars rhetorica* qui postule la nécessaire union de la parole et du geste. Dans la pédagogie jésuite, par exemple, chaque élève bénéficiait de l'apprentissage théorique et pratique de l'action et les maîtres de rhétorique accordaient un soin particulier à l'enseignement de la mise en scène du corps parlant, soit par l'organisation de joutes oratoires, soit par la représentation de pièces de théâtre. Ces exercices, qui survenaient au terme du *cursus* scolaire, préparaient les étudiants à la pratique future de la parole publique à la Chambre d'assemblée, au barreau ou encore en chaire.

En faisant de l'*actio* une sorte de chorégraphie du geste, cet enseignement prolonge, il va sans dire, une tradition qui, depuis l'Antiquité, accorde à l'action oratoire une place importante, comme le montre d'ailleurs cette anecdote célèbre que rapportent Cicéron et, à sa suite, Quintilien au sujet de Démosthène :

Lorsqu'on lui demanda ce qu'on devait mettre en première ligne dans l'art oratoire tout entier, [il] donna la palme à l'action, et lui accorda également le deuxième et le troisième rang, jusqu'à ce qu'on eût cessé de l'interroger; il voulait donner à entendre

-
1. Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-français 1608-1880*, Montréal, Société de publication historique du Canada, 1884, vol. VIII, p. 20.
 2. Sur le rôle de la rhétorique dans l'enseignement au Bas-Canada, voir, entre autres, Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, coll. « Bibliothèque canadienne française. Histoire et documents », 1978; et Marc André Bernier, « Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle », *Voix et images*, Montréal, n° 78 (*Généalogies de la figure du Patriote*), printemps 2001, p. 496-513.

qu'elle ne devait pas être mise en première ligne, mais qu'elle entraînait seule en ligne³.

Si l'action oratoire agit en tant que « maîtresse souveraine⁴ », elle n'en demeure pas moins la partie la plus escamotée des traités de rhétorique destinés à l'enseignement : à partir du XVII^e siècle, en effet, on ne lui consacre habituellement que quelques pages pour respecter l'ordre des parties du discours, sans pour autant donner de détails sur les règles qui la composent. C'est que l'action oratoire est un art de l'éphémère et du fugitif qui s'acquiert en expérimentant, en observant un excellent orateur et en maîtrisant une certaine *technè* ; en conséquence de quoi elle se réduit difficilement à un enseignement écrit et essentiellement scolaire.

Malgré la fugacité qui la caractérise, l'*actio* ne doit pourtant pas décourager les efforts visant à en faire l'archéologie chez les premiers orateurs canadiens qui se sont illustrés depuis le XVIII^e siècle jusqu'aux lendemains des Rébellions de 1837-1838. De fait, les témoignages des archives et des représentations contemporaines qui ont été nourries par la culture oratoire attestent d'un transfert de savoirs de l'Europe vers l'Amérique et du collège vers la tribune de l'orateur — transfert dont la dynamique et les contours peuvent être précisés. Jusqu'à ce jour, ces images ont été soumises, pour une part essentielle, à des analyses politiques ou encore idéologiques⁵. Il apparaît clairement que ces représentations méritent pourtant une lecture qui ait intégré les avancées récentes de la recherche rhétorique et qui puisse, par conséquent, tirer parti de la redécouverte des théories classiques de l'art du discours. Mais avant d'examiner, au moyen de quelques portraits d'orateurs, la manière dont la tradition oratoire féconde un imaginaire de la représentation de la parole, force est de rappeler les principales règles qui ont servi à théoriser l'action depuis l'Antiquité.

Dans le *De oratore*, Cicéron et les devisants qu'il met en scène imaginent et définissent le parfait orateur. Dès le début du premier livre, l'auteur rapporte ces paroles de Crassus : « rien [...] ne me paraît plus beau que de pouvoir, par la parole, tenir captive une

3. Quintilien, *Institution oratoire*, texte revu et traduit avec introduction et notes par Henri Bornecque, vol. IV (livres X-XII), Paris, Librairie Garnier Frères, [s.d.], livre XI, III, p. 187.

4. Cicéron, *De l'orateur*, texte établi, traduit et annoté par François Richard, Paris, Librairie Garnier Frères, [s.d.], livre III, LVI, p. 493.

5. Sur ces questions, voir, entre autres, le remarquable ouvrage d'Yvan Lamonde sur *l'Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896)*, Montréal, Fides, 2000.

assemblée, charmer les esprits, se rendre maître des volontés en les poussant ou en les ramenant⁶». Ce pouvoir et ce charme qu'il confère d'entrée de jeu à la parole comportent deux dimensions essentielles : d'une part la voix, qui « est le truchement de l'âme, et [qui] peut se modifier autant qu'elle⁷ » ; d'autre part le geste, qui « agit de concert avec la voix, et [qui], comme elle, obéit à l'intelligence⁸ ». Bref, et pour reprendre les mots de Quintilien, « tout appel aux sentiments ne pourra ne pas être froid, si la voix, la physionomie, et pour ainsi dire les attitudes de tout le corps ne lui donnent de la flamme⁹ ». On peut inférer de là que, même médiocre, un discours prononcé par un orateur élégant ou enflammé — ou qui s'est étudié à le paraître — pourra produire autant d'effet, sinon plus, qu'un autre discours supérieurement composé mais rendu par une *actio* inappropriée.

Toutefois, il y a plus que l'union convenable de la voix et du geste. Quintilien, en effet, ajoute une seconde dimension à l'action en prétendant que « la perfection ne se rencontre que si la nature est secondée par le travail¹⁰ ». En pareil cas, l'orateur parfait doit posséder les grâces de la nature, mais ce naturel doit en même temps être accompagné et porté par une *technè*. Pendant tout l'âge classique, cet apprentissage technique d'un « langage du corps¹¹ » va s'adresser à tous les hommes qui désirent paraître sur la scène du monde, comédiens ou ministres, prédicateurs ou avocats et, à ce titre, fera l'objet de nombreux traités.

C'est Abbes qui, le premier, en 1648, donne cette définition fort complète de l'action dans le *Parfait orateur* : « l'Action forme l'Éloquence du corps, qui est comprise sous la bonté de la voix, la grâce du visage, la dignité du geste, & la beauté du mouvement¹² ». Pour sa part, dans ses *Réflexions sur l'art de parler en public* parues en 1717, le comédien Jean Poisson, fort des leçons tirées des théoriciens antiques et directement inspiré par l'idée de Quintilien selon laquelle la nature doit être « secondée par le travail », explique que

6. Cicéron, *De oratore*, ouvr. cité, livre I, VIII, p. 15.

7. Quintilien, *Institution oratoire*, ouvr. cité, p. 211.

8. Quintilien, *Institution oratoire*, ouvr. cité, p. 213.

9. Quintilien, *Institution oratoire*, ouvr. cité, p. 185.

10. Quintilien, *Institution oratoire*, ouvr. cité, p. 189.

11. Cicéron, *De l'orateur*, ouvr. cité, livre III, LIX, p. 499.

12. Abbes, *Parfait orateur*, 1648, dans Sabine Chaouche (édition préparée par), *Sept traités sur le jeu du comédien et autres textes. De l'action oratoire à l'art dramatique (1657-1750)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 2001, p. 152.

l'Art peut bien, en corrigeant un peu les défauts de la Nature, rendre un Orateur [...] plus que [passable] & au-dessus du médiocre; mais les grâces naturelles de l'Esprit & du Corps, fortifiées par l'Étude et l'Application, peuvent seules donner l'Excellence¹³.

Les règles relatives à la pratique de la parole sont donc indissociables des « grâces naturelles de l'Esprit & du Corps », mais aussi de la maîtrise d'un code qui deviendra art et que l'art aura pour tâche de dissimuler.

C'est dans ce même esprit que Michel Le Faucheur, dans son *Traité de l'action de l'orateur ou De la prononciation et du geste* paru en 1657, plaide en faveur de la nécessité absolue d'une pratique de l'action: « il faut que cela s'apprenne par la présence & par la vive voix, en écoutant un bon maître, & en prononçant devant lui, afin qu'il vous redresse quand vous manquerez¹⁴ ». Sensible aux préceptes théoriques de l'*actio*, Le Faucheur insiste toutefois davantage sur le caractère pratique de celle-ci et ajoute que le futur orateur

doit être soigneux, quand il entend ou quelques fameux Avocats, ou quelques grands Prédicateurs, d'observer attentivement ce qu'ils ont en leur Action de conforme aux règles, & qui leur fait mériter l'applaudissement de leurs Auditeurs, & s'efforcer ensuite de les imiter. [Il s'empresse de rajouter que] les exemples des actions publiques profitent beaucoup davantage que les enseignements de l'École¹⁵.

Les grâces naturelles de l'esprit et du corps devront donc être enrichies par l'observation attentive de grands orateurs et par la discrète maîtrise du code rhétorique pour assurer « la bonté de la voix, la dignité du geste, la beauté du mouvement » et, ultimement, le fléchissement des volontés. En somme, on s'aperçoit que c'est à partir de l'héritage légué par la tradition oratoire antique que l'*actio oratoria* conserve, pendant tout l'âge classique et même au-delà, son statut prééminent. Sans son concours, les autres parties de la rhétorique ne valent guère, puisque « c'est elle qui donne au discours son dernier agrément¹⁶ ».

13. Jean Poisson, *Réflexions sur l'art de parler en public*, 1717, dans Sabine Chaouche, *Sept traités*, ouvr. cité, p. 419.

14. Michel Le Faucheur, *Traité de l'action de l'orateur ou De la prononciation et du geste*, 1657, dans Sabine Chaouche, *Sept traités*, ouvr. cité, p. 137.

15. Michel Le Faucheur, *Traité de l'action*, ouvr. cité, p. 140-141.

16. Michel Le Faucheur, *Traité de l'action*, ouvr. cité, description des chapitres non paginée.

Dans les collèges du Bas-Canada, l'enseignement de la rhétorique et, partant, de l'action oratoire, s'inscrit dans le prolongement de cette tradition. Ainsi, au collège de Montréal, Jacques-Antoine Houdet, dans son *Cours abrégé de rhétorique* (1835), s'inspire essentiellement de Quintilien en divisant l'action en trois parties : prononciation, geste et mémoire, tout en n'y consacrant cependant que fort peu de pages. Au Séminaire de Québec, en revanche, le traité de rhétorique manuscrit de Bailly de Messein (1774-1775)¹⁷ est beaucoup plus développé et présente une série de courts chapitres réunissant les préceptes favorisant un bon usage de la voix (*de voce oratoris*), du geste (*de gestu*), du front (*de fronte*), de l'œil (*de oculo*), des bras et des mains (*de brachiis et manibus*), du corps (*de toto corporis*) et, finalement, du pied (*de pedibus*). Ces commentaires sont illustrés par des exemples tirés d'une source classique, le *De actione oratoris* du père Jean de Lucas (1761). D'ailleurs, au regard de l'enseignement d'inspiration jésuite dispensé au Séminaire de Québec, l'apprentissage théorique de l'*actio* semble être indissociable d'une pragmatique du corps éloquent qui s'inscrit en ligne directe avec la *translatio studiorum*, ce transfert de savoirs hérité de l'humanisme qui s'effectue de la France au Bas-Canada et qui est incarné par la figure de Bailly de Messein, ancien élève de Louis-le-Grand, puis régent de collège à Québec. Pour s'en convaincre, il suffirait de relire ces pages des *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé où l'auteur se souvient de ses jeunes années au Séminaire avec Louis-Joseph Papineau :

Les maîtres menaient de temps à autre les pensionnaires du petit séminaire de Québec aux séances de la chambre d'assemblée, pendant les sessions du parlement provincial ; et comme les enfants aiment à singer tout ce qu'ils voient, il fut décidé que nous aurions aussi notre chambre d'assemblée. On commença par les élections. Que d'intrigues ! Que de corruption même pour faire élire un candidat de notre choix ! Le parti conservateur, tremblant pour l'élection de son candidat, proposa de faire voter les ecclésiastiques du grand séminaire. Celui de l'opposition, dont Papineau était le chef, combattait de toutes ses forces l'introduction de cette clause dans notre charte. [...] Le grand jour de l'élection arrivé, les deux candidats firent les discours d'usage [...]. Papineau, âgé alors de treize à quatorze ans, monta sur le *hustings*, et, dans un discours qui dura près

17. Bailly de Messein, *Rhetorica in Seminario Quebecensi*, Québec, Fonds des Archives du Séminaire de Québec, Musée de l'Amérique française (Musée de la civilisation), M-228.

d'une demi-heure, foudroya notre malheureux candidat. Je l'ai souvent entendu depuis tonner dans notre parlement provincial contre les abus, la corruption, l'oligarchie, mais je puis certifier qu'il n'a jamais été aussi éloquent qu'il le fut ce jour-là. Les prêtres du séminaire s'écriaient : c'est son père ! C'est tout son père ! Quel champion pour soutenir les droits des Canadiens, lorsqu'il aura étudié les lois qui nous régissent ! Et les messires Demers, Lionnais, Bédard et Robert qui rendaient ce témoignage, étaient des juges compétents¹⁸.

Ces maîtres de rhétorique et de philosophie avaient raison : « l'épopée oratoire¹⁹ » de Papineau dura près de vingt-cinq ans. Celui dont les « discours électrisaient la chambre d'assemblée²⁰ » a fasciné de nombreuses générations d'écrivains et d'historiens, tellement que l'image de Papineau reste encore associée à celle du tribun populaire. La littérature historique foisonne de témoignages et de représentations de cet « orateur énergique²¹ » dont les portraits révèlent toute l'importance que les contemporains accordaient à l'action oratoire. C'est ainsi que François-Xavier Garneau souligne que Papineau « était doué d'un physique imposant, d'une voix forte et pénétrante, et de cette éloquence mâle et animée qui remue les masses²² ». Napoléon Aubin, rédacteur du *Fantasque*, observe pour sa part que

Mr. Papineau régnait au milieu de la législature par sa puissante voix [...]; son pouvoir [s'étendait] au loin sur tout le pays dont il était le palladium, la pensée. Qui l'a vu dans la chambre dans un de ces grands débats où il venait imposer à chacun ses strictes opinions, indiquer du doigt la route qu'il fallait suivre dévotement, ne peut certainement pas l'oublier. [...] sa bouche toujours prête à lancer le sarcasme, à remettre dans la voie qu'il avait tracée celui qui s'en écartait, [...] sa tête hardiment posée, fièrement redressée, recelait une supériorité bien décidée et devant laquelle toutes les autres ambitions devaient échouer²³.

18. Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, Ottawa, G.E. Desbarats, Imprimeur-Éditeur, 1866, p. 246-247.

19. Lionel Groulx, *Notre maître, le passé* [1924], [s.l.], Librairie Granger Frères Limités, 1937, tome 1, p. 195.

20. Laurent-Olivier David, cité par Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, ouvr. cité, p. 13.

21. François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada* [1914], cinquième édition, revue, annotée et publiée avec introduction et des appendices par son petit-fils Hector Garneau, Paris, Librairie Félix Alcan, 1920, tome 2, livre XVI, chap. 2, p. 653.

22. François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, ouvr. cité.

23. Napoléon Aubin, « Petite revue parlementaire », chap. IV, dans *Le Fantasque*, Québec, 6 octobre 1838, p. 216.

Enfin, si l'abbé Groulx souligne que « sa haute stature, [...] sa voix claironnante, [et] son masque d'orateur romain [sont autant d'échos] d'une conscience incorruptible²⁴ », l'iconographie et la peinture reprendront sans cesse à son propos ce *topos* de l'*orator*, comme le montre à l'évidence le parallèle entre représentations antiques et modernes (voir figures 1 et 2).

Dans tous ces témoignages, on s'en aperçoit, un trait revient avec insistance : du moment où l'on décrit un orateur, la dimension de l'*actio* entre en première ligne. Cette présence massive d'une culture oratoire semble alimenter, d'une part, la pratique publique de la parole et, d'autre part, les témoignages et les représentations que nous ont légués les contemporains. Mais, pour s'en persuader, examinons le cas de quelques autres orateurs. Ancien étudiant au Séminaire de Nicolet et premier maître de rhétorique au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Joseph-Édouard Turcotte est vite comparé à un « Nouveau Mirabeau » lors de sa participation aux assemblées prérévolutionnaires dans la capitale, en 1837. Napoléon Caron se souvient d'un « bel orateur, à la voix sonore, aux gestes naturels et très expressifs. Sa phrase était toujours claire et convaincante ; et même dans les assemblées tumultueuses, il demeurait toujours calme et bien maître de lui-même²⁵ ».

Songons ensuite à Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, qui a étudié sous la direction personnelle de Joseph-Octave Plessis avant de faire sa philosophie au Séminaire de Québec, et qui s'est mérité la réputation d'« orateur délicat²⁶ ». Selon Francis J. Audet, sa voix « pouvait exprimer les nuances les plus délicates de la pensée. Son geste avait la grâce d'un marquis de l'ancien régime [...], il railait agréablement et piquait l'adversaire avec une fine lame de Tolède²⁷ ». Encore une fois, ces descriptions sont supportées par un imaginaire rhétorique qui, faute de pouvoir faire revivre à nouveau les performances oratoires, nous renseigne du moins sur le rôle central qui était accordé à la mise en scène du corps parlant

24. Lionel Groulx, *Notre maître, le passé*, ouvr. cité, p. 196.

25. Napoléon Caron, cité par Francis J. Audet, *Les députés de la région des Trois-Rivières (1841-1867)*, Trois-Rivières, Les Éditions du Bien public, coll. « Pages trifluviennes, Série A N° 13 », 1934, p. 40.

26. Francis J. Audet, *Les députés de Saint-Maurice et de Champlain (1830-1838)*, Trois-Rivières, Les Éditions du Bien public, coll. « Pages trifluviennes, Série A N° 12 », 1934, p. 37.

27. Francis J. Audet, *Les députés de Saint-Maurice et de Champlain (1830-1838)*, ouvr. cité.

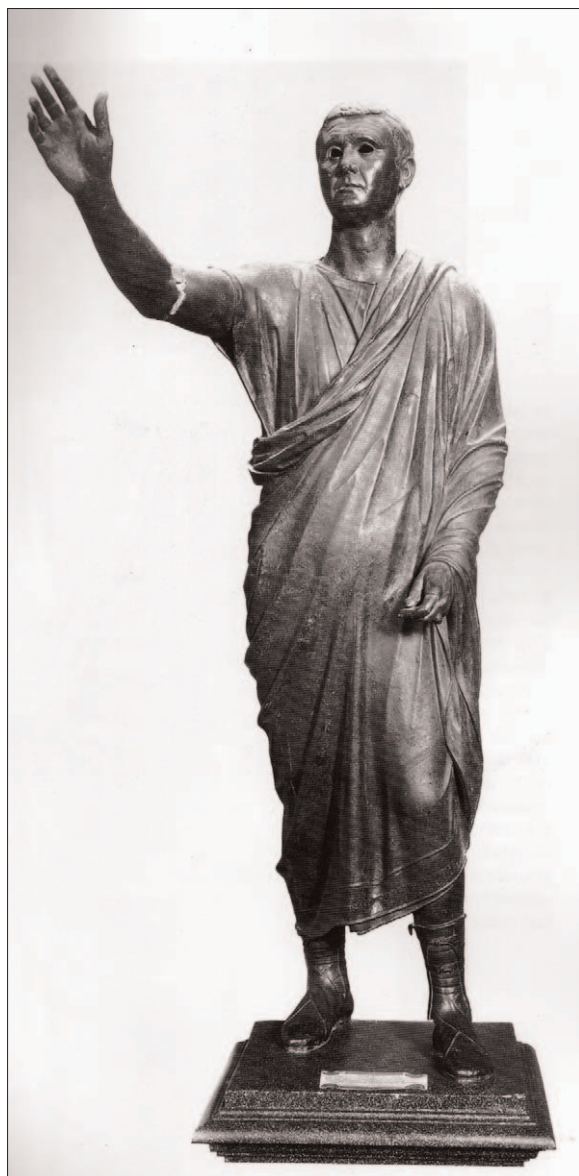


Figure 1 : Statue de l'orateur, bronze, 1^{er} siècle,
Florence, Musée archéologique.



Figure 2 : Charles Alexander, *Manifestation des Canadiens contre le gouvernement anglais, à Saint-Charles, en 1837, dite aussi L'Assemblée des six comtés*, vers 1891, huile sur toile, Québec, Musée du Québec.

et éloquent, et atteste que l'*actio oratoria* fait, en quelque sorte, office de perspective au moment de fixer le portrait de l'orateur.

Mais tous les orateurs n'avaient pas l'énergie d'un Papineau, le geste naturel d'un Turcotte ou encore la grâce d'un Vallières de Saint-Réal. En effet, certains de nos parlementaires chez qui les grâces de la nature étaient, semble-t-il, absentes, possédaient mal, selon toute apparence, les règles du code de l'action oratoire. C'est le cas notamment de Louis-Hippolyte Lafontaine, de Cyrille-Hector-Octave Côté et d'Amable Berthelot — personnages dont Napoléon Aubin a dressé, dans *Le Fantastique*, des portraits aussi saisissants que burlesques. Louis-Hippolyte Lafontaine, ancien élève du collège de Montréal et député de Terrebonne, écrit par exemple Aubin, « ne peut point être placé au rang d'orateur, il n'a aucun des moyens de l'art oratoire, pas même celui de la persuasion ni même aucun agrément qui puisse faire passer la sécheresse de sa parole²⁸ ». Alors que l'éloquence doit pouvoir animer le corps de l'orateur, force est de constater que Lafontaine échoue lamentablement dans son entreprise :

Le visage de Mr. Lafontaine, poursuit le rédacteur du *Fantastique*, comporte toute la dureté que l'on retrouve dans sa voix. [...] On ne peut mieux, il me semble, décrire l'effet des paroles de Mr. Lafontaine [...] qu'en les comparant à celles qui sortiraient d'une statue de bronze. On ne peut y découvrir nulle agréable inflexion, nul changement, nulle variation. C'est un bruit aigre, rapide, monotone, qui déchire l'oreille en même tems que le cœur. Quel que soit le sujet qu'il ait traité, il n'est pas un auditeur qui ne ressente une espèce de bien-être lorsqu'il a cessé²⁹.

Cet extrait, où les aigreurs de Lafontaine et la raideur d'une statue de bronze semblent se confondre, fait écho à la très ancienne métaphore de la statue, elle-même inscrite de longue date dans la tradition rhétorique. Déjà, Quintilien³⁰ employait cette image que reprend tout l'âge classique à sa suite pour qualifier le défaut d'une *actio* appropriée : c'est ce que fait, par exemple, Charles Rollin, pédagogue dont les travaux sont fort en vogue au Séminaire de Québec³¹ et qui, dans *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres*, écrit :

28. Napoléon Aubin, art. cité, chap. II, dans *Le Fantastique*, 1^{er} septembre 1838, p. 175.

29. Napoléon Aubin, art. cité, p. 176.

30. Quintilien, ouvr. cité, livre II, XIV.

31. Au sujet de la lecture de Rollin au Séminaire de Québec, voir Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1760 à 1800*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les Cahiers d'histoire de l'Université Laval », 1981, p. 164-166.

Une statue [...] toute unie & toute d'une pièce depuis le haut jusqu'en bas [...] paroît immobile & comme morte. Ce sont les différentes attitudes des piés, des mains, du visage, de la tête, qui variées en une infinité de manières selon la diversité des sujets, communiquent aux ouvrages de l'art une espèce d'action & de mouvement, & leur donnent comme une ame & une vie³².

Cette variété infinie de manières qu'évoque Rollin et qui confère à l'action toute son efficacité détonne visiblement en regard du portrait de Lafontaine dressé par Aubin, où le journaliste insiste sur la « dureté que l'on retrouve dans [la] voix » de l'orateur et la monotonie qu'elle dégage. En comparant l'éloquence de Lafontaine avec celle d'une statue, Aubin reconduit à l'évidence une longue tradition de manière à mieux mettre en relief les défauts d'une *actio* rappelant davantage la dureté du bronze que la souplesse de la chair et l'élégance d'un geste dont le mouvement est guidé par l'art.

Cyrille-Hector-Octave Côté, grand représentant de l'aile patriotique radicale, « parle, marche, écrit, s'agite, et tous ses mouvements sont des vessies qu'un simple coup d'épingle désenfle et détruit. À le voir en chambre, essoufflé, affairé, on le croirait chargé d'huiler, de frotter, d'activer les ressorts qui font marcher la machine gouvernementale³³ ». Ici, l'absence d'éloquence donne au corps et à la voix un caractère automate. La métaphore de la statue se trouve, en quelque sorte, modernisée et revisitée par la figure de la machine. Aubin poursuit : « ses discours sont vides de sens, d'idées et n'ont absolument rien de substantiel que leur interminable longueur ; il parle après tous les autres et répète ce qu'ils ont dit [...]. Le docteur Côté, par cette insatiable ambition de faire du bruit, vient d'acquérir une bien triste célébrité [...] »³⁴. De toute évidence, la référence à l'opposition classique entre *res* et *verba*, entre les choses et les mots, structure la fin de ce portrait de Côté où le manque apparent d'éloquence s'offre sous les traits d'une cacophonie généralisée.

Enfin, le morceau de bravoure, Amable Berthelot. Napoléon Aubin dresse en ces mots le portrait de ce grand intellectuel qui fut passionné par les questions d'éducation :

32. Charles Rollin, « Livre quatrième. De la rhétorique », *De la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres* [1726-1728], Paris, chez la Veuve Estienne, 1740, tome 1, p. 459.

33. Napoléon Aubin, art. cité, chap. VII, dans *Le Fantastique*, 31 décembre 1838, p. 314.

34. Napoléon Aubin, art. cité, chap. VII, dans *Le Fantastique*, 31 décembre 1838, p. 314.

Mr. Berthelot sait réveiller (on peut prendre ceci littéralement) l'attention de toute l'assemblée par l'éclat de sa voix et par ses saillies si pleines de naturel. [...] Il est le boute-en-train de l'Assemblée, le bouffon de la salle, la consolation des sténographes. Mr. Berthelot est d'une taille avantageuse pour la voix, vu que le volume qui sort n'étonne point lorsqu'on voit le vaisseau. Sa figure est parfaitement adaptée au tour ordinaire de son éloquence ; sa bouche gastronomiquement pincée, semble retenir le flux... de paroles toujours prêtes à se faire jour et à se répandre sur tout ce qui l'entoure ; elle est agréablement surmontée par un nez qui serait romain s'il n'était bourguignon, et sur lequel reflètent le feu du génie et l'éclat des bougies, indiquant assez par là le vrai centre des lumières, le point le plus éclairé de toute l'assemblée [...] ³⁵.

Le rapport entre portrait et caricature est évident dans cet extrait. Bien que loufoque, cette description est visiblement nourrie par le souvenir érudit de la tradition rhétorique, comme le montre également la suite du texte :

On voit que l'être doué de si précieux avantages eût pu faire brillante figure sur les théâtres comiques d'Europe [...]. Si tous les grands orateurs ont eu leur genre à eux, les petits doivent aussi jouir de ce privilège ; c'est pour cela sans doute que Mr. Berthelot veut introduire un nouveau genre dans l'art oratoire, le genre tragi-comico-polyglote. Il est rarement le premier à parler sur une question, sur une loi, sur une mesure ; il attend presque toujours que les orateurs des deux côtés aient presque épuisé leurs moyens d'attaque et de défense ; lorsque le feu se ralentit, paraît près de s'éteindre, alors notre orateur sort de l'assoupissement où il semblait plongé. Gare ! On a réveillé le chat qui dormait ; il se lève lentement de son siège, ôte majestueusement ses lunettes, et, faisant une pirouette solennelle sur lui-même, il laisse entendre ces mots d'un ton de voix le plus grave que puisse fournir son diapason : « M. l'Orateur ! » Un long silence succède à cette interpellation. Puis, lorsqu'il est sûr que chacun est prêt à l'écouter, que l'on n'entend point un souffle, il commence son discours et le continue syllabe par syllabe [...]. Ici, la voix est devenue effrayante, les carreaux tremblent, les murs retentissent et des rires étouffés s'échappent de toutes parts. Alors l'orateur se tourne gravement vers l'auditoire et croisant les bras, secouant la tête d'un air de mépris : « Vous riez ! Vous riez ! C'est sans doute parce que vous vous occupez du physique de mon discours sans peser le moral ; c'est dans la nature des choses. L'ignorant ne sait pas faire la

35. Napoléon Aubin, art. cité, chap. I, dans *Le Fantasque*, 25 août 1838, p. 168.

différence des grands mouvements oratoires et de la conversation [...] »... Tantôt sa voix ressemble à la basse continue d'un chant d'église, puis, tout à coup, elle ferait honte aux plus grands coups de tonnerre; tantôt les accents en sont interrompus par un gros rire saccadé; tantôt on croirait entendre sangloter l'orateur. Il n'épargne rien pour faire effet, il se frappe la poitrine et le front tour à tour, lève les mains et les yeux vers le ciel, invoque la pitié, la générosité de la Chambre et s'assied satisfait au plus haut point des efforts de son génie³⁶.

Berthelot représente sans doute le modèle par excellence de l'orateur qui a surfait les leçons de l'action, devenant ainsi ridicule par ses « transports oratoires excessifs qui portaient à rire³⁷ » et par le manque de convenance entre ses gestes et ce qu'il disait. Aubin conclut ainsi son portrait : « Puis se penchant vers un de ses collègues, il lui dit à l'oreille en confidence : “Vous ne savez point pourquoi je suis aussi éloquent, c'est que j'ai pris des leçons de Talma, du grand Talma.” » Ce parallèle entre l'*actio oratoria* et le jeu du comédien, on l'a vu avec le traité du comédien Poisson, a fécondé tout un imaginaire, que réactualise ici notre député pour la plus grande joie du lecteur. D'ailleurs, si Berthelot peut se vanter d'avoir pris des leçons de ce protégé de Napoléon Bonaparte, Cicéron, des siècles auparavant, n'avait-il pas, lui aussi, fait de même et donné l'exemple, en se plaçant sous la direction du comédien Q. Roscius ? De ce point de vue, notre député ne devient, sous la plume d'Aubin, que le saltimbanque ridicule d'une tradition au demeurant accréditée qui confère toute sa force à la satire.

Tout bien considéré, la prise publique de la parole, depuis la chaire jusqu'aux tréteaux et de l'Antiquité jusqu'à l'âge classique et même au-delà, a été nourrie par une longue tradition rhétorique où l'éloquence de la parole et du geste devenait un élément incontournable, autant pour les orateurs que pour les écrivains ou les artistes qui ont cherché à les peindre. Qu'il s'agisse d'un Papineau représenté sous la figure magnifiée du tribun romain, de l'aisance et du geste naturel de Joseph-Édouard Turcotte, de l'élégance de Vallières de Saint-Réal ou même encore des Louis-Hippolyte Lafontaine, Cyrille-Hector-Octave Côté et Amable Berthelot dont les mouvements oratoires portaient plutôt à rire,

36. Napoléon Aubin, art. cité, chap. I, dans *Le Fantastique*, 25 août 1838, p. 169.

37. Abbé Albert Dandurand, *Nos orateurs*, Montréal, Éditions de l'A. C.-F., série « Les jugements », 1939, p. 46.

voire à pleurer, à chaque fois, l'idéal de la représentation passe par la culture oratoire ; à chaque fois, l'héritage et les réminiscences d'une pratique de la parole éloquente viennent alimenter l'imaginaire des témoins contemporains. Plus encore, ces quelques portraits d'orateurs sont autant de signes du patrimoine rhétorique légué par les collèges de France à l'Amérique et de manifestations exemplaires d'une sorte de poétique du geste à laquelle seule l'archive est en mesure de nous donner accès, nous révélant ainsi l'importance singulière de cette forme méconnue de transfert culturel dont a pu faire l'objet un art de l'éphémère et du fugitif : celui de l'*actio oratorio*.